

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi deux mai à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Date de la convocation : Vendredi 26 avril 2024

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint		
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme FROGIER	Vaea Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M. TARAHAU	Georges Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M. TOFIL	Raphaël Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	M. GOYON	Mathieu Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme POIA	Ivy Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme MOREAU	Laure Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme JULIÉ	Nina Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M. LELONG	Mickaël Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M. BOANO	Jean-Irénée Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M. SAO	Petelo Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
Mme Rusmaeni SANMOHAMAT (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)  
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)  
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAHAU)  
M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Raphaël TOFIL)  
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absents :

M. Romuald PIDJOT  
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.  
Monsieur Maurice PELAGE est désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°28 /24/V**

**APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION  
DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023**

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 02 mai 2024,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°12/23/III du 23/03/2023, approuvant le budget primitif Principal de l'exercice 2023,

Vu la délibération n°65/23/VI du 22/06/2023, portant décision modificative n°1 du budget Principal de l'exercice 2023,

Vu la délibération n°68/23/VIII du 24/08/2023, portant décision modificative n°2 du budget Principal de l'exercice 2023,

Vu la délibération n°97/23/IX du 02/11/2023, portant décision modificative n°3 du budget Principal de l'exercice 2023,

Vu la délibération n°124/23/XII du 14/12/2023, portant décision modificative n°4 du budget Principal de l'exercice 2023,

Vu la note explicative de synthèse n° 17/2024 du 26 avril 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 16 avril 2024, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Le compte de gestion du budget Principal du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2023 est arrêté comme ci-dessous :

<b>Section de fonctionnement - RECETTES - CG - État A4</b>	
Prévisions budgétaires totales (a)	3 698 422 897
Titres de recettes émis (b)	3 818 774 579
Réductions de titres (c)	47 724 101
<b>Recettes nettes (d = b - c)</b>	<b>3 771 050 478</b>
<b>Section de fonctionnement - DEPENSES - CG - État A3</b>	
Autorisations budgétaires totales (e)	3 698 422 897
Mandats émis (f)	3 516 583 353
Annulations de mandats (g)	135 335 529
<b>Dépenses nettes (h = f - g)</b>	<b>3 381 247 824</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (d-h)</b>	<b>389 802 654</b>

<b>Section d'investissement - RECETTES - CG - État A2</b>	
Prévisions budgétaires totales (a)	1 492 439 015
Titres de recettes émis (b)	1 192 054 289
Réductions de titres (c)	331 052 983
<b>Recettes nettes (d = b - c)</b>	<b>861 001 306</b>
<b>Section d'investissement - DEPENSES - CG - État A1</b>	
Autorisations budgétaires totales (e)	1 492 439 015
Mandats émis (f)	1 074 000 615
Annulations de mandats (g)	-
<b>Dépenses nettes (h = f - g)</b>	<b>1 074 000 615</b>
Soide d'exécution de l'exercice 2023 (i = d - h)	- 212 999 309
Soide d'exécution reporté de 2022 (j)	12 362 940
<b>Soide d'exécution d'investissement de l'exercice 2023 (i+j)</b>	<b>- 200 636 369</b>

<b>Résultat de clôture cumulé de l'exercice - CG - Tab A14</b>	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	389 802 654
Soide d'exécution d'investissement de l'exercice 2023	- 200 636 369
<b>Résultat de clôture cumulé</b>	<b>189 166 285</b>

- Article 2 : Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est arrêté en conformité avec le compte administratif du budget Principal pour l'exercice 2023.
- Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 MAI 2024

Pour extrait conforme

au registre des délibérations,

Pour le Maire absent et par délégation,

Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Le secrétaire de séance,

Maurice PELAGE

Jean-Jacques AFCHAIN



**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
Direction des finances et de l'informatique (SF)  
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : Approbation des comptes de gestion 2023.**

P.J. : 5 projets de délibération

Le compte de gestion est le document établi par le comptable public comprenant toutes les opérations constatées au titre de la gestion dont il présente la situation générale. Chaque budget fait l'objet d'un compte de gestion spécifique. Il doit être approuvé par le Conseil municipal avant le vote du compte administratif au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Les comptes de gestion et comptes administratifs doivent être conformes.

Les comptes de gestion 2023 du budget Principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et Lotissement ZI La Coulée TR4 étant conformes aux comptes administratifs, il est proposé au conseil municipal de les approuver.

**Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 16 avril 2024.**

***Les 5 projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » et l'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » s'abstiennent de donner leur avis.***

Tel est l'objet des projets de délibérations ci-joints, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 26 AVR. 2024

Le Maire,

  
Eddie LECOURIEUX

